

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002023_006

Arrondissement de TORCY

Objet : Contrat de prestation d'assistance en marchés publics avec le cabinet « Cellule Marchés »,
Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le Code de la Commande publique en vigueur au 1^{er} Avril 2019, notamment les articles L2123-1 et R2123-1,

Vu la délibération n°02020_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant la proposition de contrat reçue par mail le 03 Janvier 2023 à 17h21 de la société « Cellule Marchés » sise 33 rue Bourgeoise à Epernon 28230, relative à une prestation d'assistance à la passation d'un ou plusieurs marchés publics.

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat,

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Décide :

Article 1 : D'accepter et de signer le contrat proposé par la société « Cellule marchés » sise 33 rue Bourgeoise à Epernon 28230, relative à une prestation d'assistance à la passation d'un ou plusieurs marchés publics. La durée du contrat est d'un an à compter de sa signature.

Article 2 : Les prestations sont rémunérées selon les montants suivants :

Procédure complète

	Nombre de jours	Prix (en € H.T.)	Prix (en € T.T.C.)
Analyse du besoin et rédaction des pièces	2,5	1 750	2 100
Gestion de la consultation	1	700	840
Achèvement de la procédure	1,5	1 050	1 260
TOTAL		3 500	4 200

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Publié le

ID : 077-217702158-20230111-002023_006-AU



--	--	--

Procédure allégée

	Nombre de jours	Prix (en € H.T.)	Prix (en € T.T.C.)
Vérification du D.C.E.	1	700	840
Gestion de la consultation	1	700	840
Achèvement de la procédure	1,5	1 050	1 260
TOTAL		2 450	2 940

Options

	Nombre de jours	Prix (en € H.T.)	Prix (en € T.T.C.)
Rédaction du support de présentation pour la Commission d'Appel d'Offres (PowerPoint)	0,5	350	420

Les prix inscrits au présent contrat sont réputés comprendre toutes les charges annexes nécessaires à l'exécution des prestations, et notamment les frais d'hébergement, restauration, ou reprographie.

Toute présence sur site, notamment en Commission d'appel d'offres, fera l'objet d'un forfait de déplacement de : 450 € H.T., soit 540 € T.T.C.

Le taux de TVA en vigueur le jour de signature du contrat est de 20 %.

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de signature du contrat. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Les prix sont fermes pour toute la durée du contrat.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 11 janvier 2023
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

